

SECRETARIAT GENERAL



COMMUNIQUE

Il nous a été donné de constater que des individus mal intentionnés, se font passer pour des intermédiaires, agissant au nom ou pour le compte de personnalités ou autorités publiques dans le but d'obtenir des faveurs ou avantages dans certaines administrations publiques.

Par ces manœuvres, ces individus malhonnêtes parviennent à soutirer de l'argent à certains opérateurs économiques ou demandeurs d'emploi contre de fausses promesses.

De même, d'autres se livrent à des actes d'intimidation à l'encontre de certains cadres de l'administration ou des opérateurs économiques au nom des services de la Présidence de la République.

Ces actes déplorables compromettent la transparence et l'égalité de tous dans la fourniture des services publics et sont en porte-à-faux avec les dispositions de la loi n°98-012 du 19 janvier 1998 régissant les relations entre l'administration et les usagers des services publiques.

Face à la gravité du phénomène, les agents publics et les opérateurs économiques qui sont leurs cibles, sont exhortés à faire preuve de vigilance, de rigueur et de professionnalisme en privilégiant les canaux appropriés, pour toute demande d'accès aux prestations de l'administration.

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile invite la population à la vigilance et rappelle que ceux qui s'adonnent à ces pratiques pénablement répréhensibles et leurs complices s'exposent à la rigueur de la loi.

Bamako, le 28 JUIL 2025

Le ministre,

Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE

Commandeur de l'Ordre National

